



# BREF MUNICIPAL DE COUCHEY

**Bref d'informations N° 290.**

---

**SYNTHÈSE DU COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 JUIN 2022.**

\* \* \* \* \*

Les comptes rendus intégraux des Conseils Municipaux seront consultables  
aux différents tableaux d'affichage situés sur la commune :  
. Mairie – Rue Antoine Bolnot – Rue Édouard Herriot  
. sur le site internet de la mairie : [www.mairie-de-couchey.fr](http://www.mairie-de-couchey.fr)  
. au secrétariat de mairie.

**Étaient présents** : Mesdames BELORGEY, SIRUGUE, BOULÈRE, HUDELLOT et QUÉTIER.  
Messieurs CARRÉ, BIGUEUR, JEANNIN, CHAUVENET, COLLIN et ZUCCO.

**Procurations de** : Madame DEREY à Monsieur COLLIN.  
Monsieur FRANÇOIS à Monsieur JEANNIN.

**Excusée** : Madame LAMIA.

**Absent** : Monsieur KOHUT.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrick ZUCCO.



## BUDGET / FINANCES

- . **Référentiel budgétaire et comptable M57** : suite à l'avis favorable du Trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la **nouvelle norme comptable M57 simplifiée**, en lieu et place de l'actuel plan comptable M14, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, tant concernant le budget communal que le budget du CCAS.
- . **Enfouissement lignes électriques** : le SICECO a accepté de programmer l'étude relative à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques des rues Saint-Exupéry, de Vergy, des Verchères, et du chemin des Longues Pièces, sur l'année 2022, en vue d'une réalisation au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le coût de ces **études**, à la charge de la commune, s'élève à **7 000 € T.T.C.** Le Conseil Municipal autorise le Maire à accepter la proposition du SICECO.
- . **Réfection du chemin de Mazerolles** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise ROUGEOT, d'un montant de **13 321 € H.T.**, relatif à la **réfection du chemin de Mazerolles**, qui sera emprunté par le cortège lors du défilé de la Saint-Vincent-Tournante, et qui pourrait servir de voie de desserte aux habitants, **uniquement en cas de travaux** dans le haut du village.
- . **Travaux lotissement des Castors** : les travaux de réfection de la rue Édouard Herriot devraient reprendre à compter du 07 juillet prochain, pour une durée d'environ un mois. Un devis complémentaire relatif au renforcement du **piètement du mur** situé le long de ladite rue, est accepté pour un montant de **16 300 € H.T.**
- . **Cloche de l'église : la bélière et les anses de la cloche** de l'église présentant une usure prononcée, un devis supplémentaire de l'entreprise FROTEY, s'élevant à **10 080 € H.T.** est validé par le Conseil Municipal. Une subvention complémentaire d'un montant de **5 040 €** sera accordée par la DRAC.
- . **Décision modificative n° 1** : une décision modificative, prenant en compte les dépenses non prévues au budget primitif 2022 et quelques régularisations, est adoptée à l'unanimité.



## INFORMATIONS DIVERSES

- . **RD 974** : le Département réalisera des travaux de réfection de la **couche de roulement du carrefour de la RD 974**, durant les nuits **du 04 au 06 juillet 2022**. La circulation sera exceptionnellement autorisée en double sens, chemin des Champy.
- . **Terrain de sports** : un **avant-projet** proposé par le Cabinet d'études BAFU est présenté aux conseillers. Les aménagements retenus suite au sondage effectué auprès de la population, sont les suivants : terrain multisports, skate-park, terrain de pétanque, jeux pour enfants, araignée, table de ping-pong et bancs. Un cheminement pour piétons et des espaces enherbés et ombragés sont également prévus. **Les travaux devraient être réalisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023**.
- . **Travaux rue Pasteur** : les travaux de réfection des rues Pasteur et Raymond Poincaré sont prévus au **premier semestre 2023**.
- . **Fibre optique** : la mise en service de la fibre sur la commune devrait avoir lieu **en toute fin d'année 2022**, ou au plus tard en début d'année 2023.



## SERVICES MUNICIPAUX OU INTERCOMMUNAUX

- . **Règles de publication des actes** : afin de se mettre en conformité avec la réglementation, suite à la **réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes** pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de continuer à publier les actes **par voie d'affichage**. Leur diffusion via le site internet restant facultative, compte-tenu du fait que tout un chacun n'y a pas forcément accès.
- . **Compétence scolaire** : la Communauté de Communes ayant décidé de ne plus bénéficier de la compétence scolaire, celle-ci sera **reprise progressivement, par la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**. Les compétences en matières périscolaire et extra-scolaire demeureront cependant intercommunales.
- . **Enquête SFR** : vous trouverez, en annexe à ce bulletin d'informations, **un formulaire d'enquête proposé par SFR**, afin de connaître la qualité du réseau sur Couchey, en vue d'une éventuelle installation d'antenne sur la commune.



## RAPPEL MANIFESTATIONS

- . **Mercredi 13 juillet** : **retraite aux Flambeaux** au départ de la place Charles de Gaulle, puis **feu d'artifice** à l'allée des Tilleuls, suivi d'un **bal populaire** à la salle Albert Dery. Cette année, la buvette sera tenue par l'Association Animations et Initiatives à Couchey.
- . **Dimanche 14 juillet** : en raison du très faible nombre de participants à la cérémonie officielle du 14 juillet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide que celle-ci ne sera pas organisée cette année**, et pourrait être mise en sommeil jusqu'à nouvel ordre. Les **jeux gratuits pour tous**, dans la cour de la mairie sont, quant à eux, maintenus, et débiteront **à partir de 15 heures**.

**Venez nombreux tenter votre chance !**

- . **Dimanche 28 août** : la **fête patronale aura lieu de 10 heures à 18 heures, sur la place du village**.

**RAPPEL** : le Comité Animations et Loisirs recherche des personnes bénévoles pour apporter leur aide lors des manifestations telles que le 14 juillet ou la fête patronale.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Madame Nicole SIRUGUE à :

[nicolesirugue@gmail.com](mailto:nicolesirugue@gmail.com)

# Projet d'Offre de 4G fixe - SFR

**Commune de Couchey**



<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/mobile/4G-fixe>

En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français. Le travail de négociation du Gouvernement et de l'Arcep a permis d'obtenir de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles des engagements forts et contraignants, l'un d'eux étant de proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits Internet fixe ne sont pas satisfaisants.

A cette fin :

- Les opérateurs identifient et rendent publiques des zones où ils s'engagent à proposer une offre de 4G fixe destinée au grand public,
- Le Gouvernement identifie des zones complémentaires dans lesquelles :
  - Orange et SFR s'engagent à déployer 500 nouveaux sites mobiles pour proposer une offre de 4G fixe (sans obligation de mutualisation),
  - Les opérateurs mobiles s'engagent, lorsque la zone est couverte en 4G, à rendre disponible une offre de 4G fixe (sous réserve de faisabilité technique). La solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile. Les opérateurs proposent une box dédiée à la réception du réseau 4G (sans obligation de souscrire un abonnement de téléphonie mobile en supplément), qui peut être complétée d'une antenne et permet l'accès à internet de chez soi, via un réseau Wi-Fi ou filaire généré par votre box.

**La commune de Couchey a été identifiée pour faire partie de programme et le projet a été confié à SFR.**

Afin d'avoir une vision complète en amont du projet, la préfecture et la mairie souhaitent recenser les avis des abonnés titulaires d'un contrat auprès de l'opérateur SFR, résidents dans la commune de Couchey.

Nous remercions dans ce but de bien vouloir répondre aux quelques questions suivantes :

1- Rencontrez-vous des difficultés dans l'utilisation des services suivants :

-Appels entrants/Sortants : Oui - Non  
Commentaires :

-envoi/réception de sms : Oui - Non  
Commentaires :

-Internet mobile : Oui - Non  
Commentaires :

2- Le débit internet vous semble-t-il actuellement suffisant ? Oui - Non  
Commentaires :

3- En cas de déploiement de la 4G fixe, vous pourrez être amenés à souscrire à une offre de box 4 G (sous réserve d'éligibilité du logement), ce projet vous paraît-il pertinent ou préférez-vous attendre l'arrivée de la fibre dans les prochains mois ?

4- Connaissez-vous la "voix sur wifi" : oui- Non

Très utile à l'intérieur des bâtiments notamment quand le signal mobile, ce dispositif de connexion du smartphone sur le wifi d'une box internet permet d'utiliser les différents services en utilisant.

Comment l'utiliser : <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/comment-activer-les-appels-wi-fi-sur-mobile-en-france-metropolitaine.html>

5- Avez-vous des éléments complémentaires à faire remonter sur le sujet ?

Nous vous invitons de faire retour de ce questionnaire en mairie ou par mail à : [christelle.da-silva@cote-dor.gouv.fr](mailto:christelle.da-silva@cote-dor.gouv.fr)  
**avant le 11 juillet 2022.**

Merci de votre collaboration.